

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro.....elle a été souscrite le .....après de .....

L'organisateur s'engage à fournir l'attestation d'assurance à la signature de la présente convention.

**ART.6 : RESPONSABILITE**

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

L'organisateur reste seul responsable des incidents alimentaires ou autres qui pourraient survenir suite à la manifestation. La commune et le comité des fêtes décline toute responsabilité.

En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes.

**ART.7 : PRIX**

Le présent droit d'utilisation est accordé à M(1)..... moyennant le règlement de la somme de ..... **Euros**

**ART.8 : CAUTION DE GARANTIE**

Une caution de **300 €** sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels et sera rendue après état des lieux.

**ART.9 :** Mademoiselle Claudia **ALVES** est chargée du contrôle de l'organisation en ce qui concerne les points précités.

Fait à **SAINT-CLEMENT**  
Le.....

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE,

LE MAIRE ou son REPRESENTANT LEGAL.

- (1) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur-organisateur
- (2) Date et heures
- (3) Objet succinct de la réunion ou de la manifestation
- (4) A rayer éventuellement